

ASSOCIATION UNION SPORTIVE LAVALLOISE

—
51, RUE D'HILARD
53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 juillet 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 juillet 2023

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNION SPORTIVE LAVALLOISE relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} août 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexes ;
- Contrôler les notifications des subventions d'exploitations pour s'assurer de la correcte comptabilisation des subventions en produits de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Laval, le 19 décembre 2023

TALENZ SOFIDEM LAVAL SAS

Marc CHEMINEAU
Commissaire aux Comptes
Associé



BILAN ACTIF AU 31/07/2023

ACTIF	31/07/2023			31/07/2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	35 210	22 335	12 876	13 443
Installations techniques, matériel et outillage industriels	140 619	129 651	10 968	14 297
Autres immobilisations corporelles	72 786	36 769	36 017	16 606
Avances et acomptes	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	248 615	188 755	59 861	44 346
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	9 195	-	9 195	8 513
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	-	-	-	-
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	61 535		61 535	90 692
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	473 610		473 610	484 288
Charges constatées d'avance	23 456		23 456	20 834
Total II	567 796	-	567 796	604 326
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	816 412	188 755	627 657	648 673



BILAN PASSIF AU 31/07/2023

PASSIF	31/07/2022	31/07/2022
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise	507 161	512 969
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	2 832	5 808
Situation nette (sous total)	504 329	507 161
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	-	-
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	9366	20254
Provisions pour charges		
Total III	9366	20254
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	-	-
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	44 186	43 390
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 958	23 301
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	50 818	54 566
Total IV	113 962	121 258
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	627 657	648 673

* Le cas échéant, une rubrique « Autres fonds propres » peut être intercalée entre la rubrique « Fonds propres » et la rubrique « Fonds reportés et dédiés » avec le détail de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres associatifs, avances conditionnées,...). Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.



COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

COMPTE DE RESULTAT	31/07/2023	31/07/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	40 000	20 982
Ventes de biens et services	563 042	445 762
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	65 337	52 949
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	400 884	357 319
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	9 196	3 705
Mécénats	195 658	98 502
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	3 475	2 662
Total I	1 277 592	981 882
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	74 496	59 511
Variation de stock	558	875
Autres achats et charges externes	598 019	505 993
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	13 101	10 446
Salaires et traitements	486 020	408 008
Charges sociales	75 049	72 827
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18 300	13 658
Dotations aux provisions	-	4 388
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 710	2 530
Total II	1 269 255	1 078 237
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	8 337	- 96 355
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 740	923
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	1 740	923
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 740	923
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	10 077	- 95 433
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 433	35 735
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	14 834	54 251
Total V	17 267	89 985



CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	30 175	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	30 175	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 12 908	89 985
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	361
Total des produits (I + III + V)	1 296 599	1 072 790
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 299 430	1 078 598
EXCEDENT OU DEFICIT	- 2 832	- 5 808
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	50056	24806
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	50056	24806
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	50056	24806
Personnel bénévole		
TOTAL	50056	24806





ANNEXE



Annexe au bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 juillet 2023, dont le total est de 627 657 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un déficit de 2 832 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/08/2022 au 31/07/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18 décembre 2023 par le conseil d'administration de l'association.



PRINCIPES – REGLES- METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31 juillet 2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes.
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Construction : 6 à 10 ans
- Matériel : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 3 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : 10 ans

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Evaluation des stocks :

Les stocks sont évalués selon la méthode "Premier entré, Premier sorti". La valeur brute des stocks comprend le prix d'achat ainsi que les frais accessoires. Les stocks peuvent faire l'objet d'une dépréciation à la clôture.

Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.



Subventions :

Les subventions ordinaires, les aides à l'emploi, octroyées par la Ville de Laval sur l'année civile, sont proratisées en fonction de la date d'arrêté de l'exercice social de l'association.

Les autres subventions sont enregistrées au titre de la saison sportive au cours de laquelle elles sont attribuées.

Fait caractéristique de l'exercice :

Néant

Objet social de l'association :

« L'USLAVAL a pour objet :

- De développer et d'animer des activités sportives et culturelles pour tous les publics dans l'esprit des valeurs du sport et de l'olympisme
- De favoriser au travers de ses pratiques une diffusion de la connaissance et permettre à chacun de s'épanouir en renforçant sa citoyenneté et ses capacités de vivre en société
- De coordonner l'ensemble de ses activités, d'organiser des cours, stages, animations et initiations, et de mettre en œuvre toutes actions utiles à son objet
- D'organiser ses activités en sections bénéficiant d'une autonomie de projets pour une meilleure implication de tous
- D'organiser toutes manifestations afin de promouvoir les pratiques et contribuer à sa notoriété
- De représenter, assister et défendre ses intérêts tant auprès des pouvoirs publics que de toutes instances judiciaires ou disciplinaires ainsi qu'auprès des fédérations sportives et culturelles nationales ou internationales

Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières se rapportant, directement ou indirectement, à l'objet ou destinées à en permettre la réalisation. Cette énumération n'est pas limitative.

Pour ses activités sportives, l'USLAVAL est affiliée au Comité National Olympique et Sportif par l'adhésion de ses sections aux différentes fédérations et comités.

L'association s'engage à :

- 1 – Licencier tous les membres compétiteurs d'une section sportive à une fédération correspondante à l'activité
- 2 – Respecter entièrement les statuts et règlements des Fédérations dont elle relève, ainsi qu'à ceux de leurs comités régionaux et départementaux.
- 3 – Se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par application des dits statuts et règlements. »



INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Bilan actif :

Etat de l'actif immobilisé

CADRE A : IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D TOTAL 1			
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	32 582		2628
Constructions, installations générales, agencement.			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	132 523		8 096
Installations générales, agencts., améncts. dives	3943		0
Autres matériels de transport	16 010		1135
Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 738		21960
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	0	0	0
TOTAL 3	214 797	0	33 819
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts & autres immobilisations financières			
TOTAL 4			
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	214 797	0	33 819

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
		Par virement	Par cession		
	Frais d'établissement R&D TOTAL 1				
	Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2				
	Terrains				
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui			35 210	
	Inst. gales., agencts. et am.				
	Installations techniques matériel et outillage		0	140 619	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agencts., amé- nagement divers			3943	
	Matériel de transport		0	17 145	
	Matériel de bureau &			51 698	
	Emballages récupérables &				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances & acomptes	0	0	0	
	TOTAL 3		0	248 615	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immobilisations financières				
	TOTAL 4				
	TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)		0	248 615	



Etat des amortissements :

Immobilisations amortissables		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL 1					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2					
Terrains					
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui	19139	3196		22335
installations générales					
Installations techniques, matériels et outillages		118229	11422	0	129651
Autres immobilisations corporelles	installations générales				
	matériel de transport	9667	1782	0	11449
	matériel de bureau	6096	836		6932
	emballages récupérables	17322	1065		18387
TOTAL 3		170 453	18 301	0	188 754
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		170 453	18 301	0	188 754

Etats des stocks :

Le montant des stocks, à la clôture, s'élève à de 9 195 €. Ils correspondent aux stramits de la section tir à l'arc, aux boutiques de la section basket, football et Athlétisme.

Etat des créances :

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances r. de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés		0	0	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		61 535	61 535	
Charges constatées d'avance		23 456	23 456	
TOTAUX		84 991	84 991	
Montant des	prêts accordés			
	en cours d'exercice			
	remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés				



Bilan passif

Variation des fonds associatifs :

	31/07/2023	31/07/2022	variation
Fonds associatifs	507 161	512 969	-5 808
Report à nouveau et résultat	-2 832	-5 808	2 976
Total fonds propres	504 329	507 161	-2 832

Déficit au 31/07/2023			-2 832
Total variation			-2 832

Etat de provisions pour risques :

RUBRIQUES (a)	SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
		PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
	Provisions réglementées				
	Provisions pour risques	20 254	0	10 888	9 366
	Provisions pour charges				0
	Provisions pour dépréciations				
	TOTAL	20 254	0	10 888	9 366

Etat des dettes :

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
			0	0	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés	27 326	27 326		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 860	16 860		
	État et autres collectivités publiques				
	Autres impôts, taxes et assimilés	0	0		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	18 958	18 958		
	Dettes représentative de titres emp.				
	Produits constatés d'avance	50 818	50 818		
	TOTAUX	113 962	113 962		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Les autres dettes correspondent aux charges à payer concernant l'exploitation courante.

Les produits constatés d'avance correspondent pour 26 875 € à la subvention Ville ordinaire, pour 15 000 € à l'aide à l'emploi Ville, pour 2500 € autres et 6 443 € section basket.

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits :

	Montant
Prestations de service	628 379
Cotisations association	40 000
Subventions Ville ordinaires	64 085
Subventions emplois	75 500
Autres subventions	261 299
Autres produits	227 336
TOTAL	1 296 599

AUTRES INFORMATIONS

Effectifs :

CATEGORIES	EFFECTIF en équivalent temps plein		
	Hommes	Femmes	Total
Employés	14	4	18
TOTAL	14	4	18

Rémunération des cadres dirigeants :

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que les « associations dont le budget annuel est supérieur à 153 000 Euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. »

Au cas particulier de l'association Union Sportive Lavalloise, il est rappelé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

Contributions volontaires en nature :

Les participations des bénévoles constituent des contributions volontaires en nature. Il s'agit principalement des dons d'indemnités kilométriques réalisés au titre des déplacements liés aux compétitions.



Conformément au règlement ANC 2018-06, ces contributions font l'objet d'une comptabilisation au pied du compte de résultat.

Commodat

L'Union Sportive Lavalloise bénéficie de la jouissance des immeubles situés 51 rue d'Hilard à Laval au titre d'un prêt à usage signé avec la ville de Laval le 2 décembre 1993.

